

## A LIRE DANS CE NUMERO

- 45 fois plus de travail perdu par le chômage que par les grèves . . . . P. 2
- Paris Glove doit dédommager une employée congédiée sans cause . . . P. 3
- Assemblées publiques contre le chômage à Montréal . . . . . P. 5
- Contrats renouvelés au "Droit" . . . . . P. 4
- Portable Pensions . . . . P. 7



Vol. XXXIV — No 3

OTTAWA, 31 JANVIER 1958

### SHAWINIGAN

# Le Syndicat de la C.I.L. reste fidèle à la C.T.C.C.

### DANS L'ALUMINIUM

## Bénéfices supplémentaires aux employés mis à pied

Environ une soixantaine de travailleurs des usines de l'Alcan à Arvida ont été avisés qu'ils seraient mis à pied en fin de semaine. Par voie de conséquence, quelques employés à l'entretien seront également mis à pied.

Un porte-parole de l'Alcan a déclaré que ces mises à pied surviendraient par suite du manque de commandes.

Il est entendu qu'outre les prestations de l'assurance-chômage, les travailleurs de l'Alcan qui sont mis à pied recevront une somme de \$13.00 par semaine pendant 26 semaines s'ils comptent d'une à cinq années de service.

Par ailleurs, les employés qui comptent 5 années et plus de service recevront ces bénéfices supplémentaires pendant une période de 36 semaines.

D'après la convention collective signée à la suite du conflit,

ces bénéfices supplémentaires en chômage sont rétroactifs au 15 novembre 1957, de sorte que tous les travailleurs de l'Alcan mis à pied depuis le début de l'hiver touchent ces prestations supplémentaires.

Dans les autres alumineries de l'Alcan, soit à Shawinigan, Isle Maligne et Beauharnois, les bénéfices supplémentaires en cas de mises à pied sont les mêmes qu'à Arvida. Toutefois la mise en application de cette clause de la convention n'a débuté qu'au 1er janvier 1958.

## Séries complètes du journal LE TRAVAIL offertes aux lecteurs

Le Département de la Circulation du journal LE TRAVAIL pourra disposer de quelques exemplaires de la série complète du journal LE TRAVAIL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1957.

Ces séries qui sont reliées et brochées sont offertes aux organismes syndicaux, fédérations, conseils centraux, syndicats et lecteurs qui veulent conserver une série complète du journal LE TRAVAIL.

Le prix de chaque copie est de \$5.00. Toute demande devra nous parvenir avant le 15 février 1958 et être adressée à M. Claude Barbe, département de la Circulation, journal LE TRAVAIL, 8227 St-Laurent, Montréal.

## La tentative de décembre pour séparer de la CTCC ses employés des produits chimiques se solde donc par un échec complet

Par un vote de 93 voix contre 34, le syndicat des employés de la C.I.L. de Shawinigan a réaffirmé jeudi soir, lors d'une assemblée générale de ses membres, sa fidélité à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Ce syndicat avait été le seul à prendre un vote équivoque lors de la tentative faite en décembre dernier pour détacher de la C.T.C.C. la Fédération des produits chimiques, en faveur d'une affiliation à la Oil Chemical Atomic Workers International Union (AFL - CIO). Alors que les huit autres syndicats en cause avaient clairement exprimé leur intention de rester dans les rangs de la C.T.C.C., celui de la C.I.L., par un vote de 36 voix contre 35, avait adopté le 12 décembre dernier une proposition équivoque qui pouvait faire croire à sa désaffiliation. Mais le vote de jeudi soir ne reconnaît à la décision du 12 décembre aucune validité et réaffirme que le syndicat continue d'être affilié à la C.T.C.C. et aux autres organismes syndicaux de ce mouvement qui ont juridiction sur lui. Voici le texte de la proposition adoptée jeudi soir:

"Depuis l'assemblée générale du 12 décembre dernier, il existe un malaise profond parmi les membres de notre syndicat. Plusieurs croient que, depuis cette date, nous sommes affiliés aux Oil, Chemical, Atomic Workers International Union (AFL-CIO). D'autres prétendent que la majorité de nos membres n'ont jamais voulu et ne veulent pas changer d'affiliation. Ils dési-

rent demeurer fidèles à la CTCC comme les autres syndicats des produits chimiques.

"Comme il y a eu beaucoup de confusion et un manque d'information sur cette importante question, un groupe de syndiqués a pris l'initiative de rencontrer des représentants de la C.T.C.C. pour connaître le point de vue du mouvement et nous indiquer le meilleur moyen de sortir du pétrin dans lequel nous sommes involontairement tombés. La C.T.C.C. a obtenu, pour nous, une opinion légale de l'étude Germain, Pigeon et Thibodeau de Québec. Copie de l'opinion de Me Louis-Philippe Pigeon, qui est reconnu comme une autorité dans l'aspect légal des questions ouvrières, vous a été distribuée à la porte de cette salle.

"Nous croyons donc que la résolution adoptée par l'assemblée du 12 décembre est nulle et de nul effet.

"En conséquence, nous voudrions que la présente assemblée adopte les résolutions suivantes:

"a — Faire sienne l'opinion de Me Pigeon ce qui signifiera que l'assemblée considère que la résolution de l'assemblée du 12 décembre dernier concernant des prétendues décisions de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie chimique, n'a aucune espèce de validité.

"b — Réaffirmer que notre syndicat continue d'être affilié à la C.T.C.C. et aux autres organismes syndicaux de la C.T.C.C. ayant juridiction.

"c — Donner instructions au trésorier de voir à verser régulièrement les per capita dus à la C.T.C.C. et aux autres organismes syndicaux de la C.T.C.C.

"d — Se désaffilier de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie chimique au cas où il resterait un doute dans l'esprit de quelques-uns quant à l'existence légale de cette Fédération et des liens qui pourraient nous y relier.

"e — Donner instructions au trésorier de ne verser, à l'avenir, aucun per capita, contribution, prélèvement et d'une façon générale aucun argent à ladite Fédération ou à l'O.C.A.W. avec lesquelles nous déclarons n'avoir aucun lien.

"f — D'aviser les officiers et les membres du Syndicat que l'assemblée n'autorise personne à représenter le Syndicat auprès de la dite Fédération ou de l'O.C.A.W. ou de tout organisme syndical apparenté à ces organisations.

"g — Donner instruction au Comité exécutif du Syndicat, conformément à l'article XII de la Constitution, de convoquer une assemblée générale pour lundi prochain le 20 janvier. A cette assemblée générale, il sera demandé aux officiers et aux autres mandataires du Syndicat qui ont approuvé le rapport de la Fédération de donner leur démission et l'assemblée sera appelée immédiatement à les remplacer.

"EN FOI DE QUOI nous avons signé ce seizième jour de janvier 1958 en la Cité de Shawinigan."

La décision d'hier soir met un point final à la tentative de séparer le groupe et clarifie pleinement la situation. La tentative de décembre pour séparer de la C.T.C.C. ses employés des produits chimiques se solde donc par un échec complet.

# 45 fois plus de temps perdu par le chômage que par les grèves

**55,882,940 journées de travail perdues à cause du chômage en 1956 - Les grèves ont fait perdre 1,246,000 journées de travail au Canada pendant la même année**

Le chômage a fait perdre au cours de l'année 1956, 45 fois plus de journées de travail aux travailleurs canadiens que les grèves. C'est ce qui ressort des statistiques publiées le mois dernier par le Ministère du Travail, sous l'autorité de l'hon. Michael Starr.

Cette récente étude intitulée "grèves et lockouts" au Canada en 1956 indique que 1,246,000 journées de travail ont été perdues au Canada durant 1956 par suite de grèves de travail ou de lockouts par les employeurs.

L'étude qui indique combien de grèves et de lockouts ont eu lieu en 1956 fait l'étude détaillée des différents arrêts de travail dans les diverses industries et indique aussi les raisons pour lesquelles les travailleurs ou les patrons ont décidé un arrêt de travail. Cependant l'étude n'indique pas la proportion des grèves ni celle des lockouts.

Le total des grèves et des lockouts en 1956 a été de 229 et il a affecté 437 employeurs. 83,680 travailleurs ont été affectés par ces arrêts de travail et les travailleurs ont ainsi perdu 1,246,000 journées de travail. On estime à 0.11 pour cent le temps perdu au cours d'arrêts de travail.

Ceux qui sont toujours prêts à condamner les travailleurs parce qu'ils se mettent en grève, qu'ils font perdre ainsi des journées de production et abaissent la production nationale devraient également se pencher sur le problème du chômage qui fait perdre environ 45 fois plus de temps que les grèves.

A cette fin, nous avons relevé les rapports mensuels de la Commission d'Assurance-Chômage publiés chaque mois dans la Gazette du Travail.

Voici, pour ceux que les statistiques intéressent, le nombre de semaines compensées par des prestations de l'Assurance-Chômage pour chacun des mois de 1956:

Janvier: 1,364,097 semaines; février: 1,733,650 semaines; mars: 2,008,060 semaines; avril: 1,743,909; mai: 1,005,401; juin: 538,014; juillet: 436,797; août: 451,725; septembre: 376,561; octobre: 420,207; novembre: 478,265; décembre: 619,902.

L'addition de ces chiffres indique que pendant l'année 1956 pour laquelle nous avons les statistiques complètes, les travailleurs canadiens ont perdu 11,376,588 semaines de travail. Si nous multiplions ce chiffre par 5, soit le nombre moyen de journées dans une semaine de travail, nous trouvons le chiffre effarant de 55,882,940 journées de travail perdues en 1956 par suite du chômage.

Et encore, ces statistiques ne sont pas complètes parce qu'elles n'indiquent que les semaines de travail perdues qui ont été compensées par des prestations d'assurance-chômage.

Combien de journées de travail ont-elles été perdues et qui n'ont pas été compensées, soit parce que les travailleurs avaient épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage ou bien parce qu'ils occupaient des emplois non couverts par l'assurance-chômage. Un exemple frappant, c'est celui des employés d'hôpitaux de la province de Québec qui ne sont pas couverts par l'assurance-chômage.

Pourtant, c'est dans cette branche des activités humaines que l'on trouve le plus fort roulement de la main-d'œuvre. L'exemple classique, c'est celui de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi où la main-d'œuvre se renouvelle complètement en deux années.

La situation cette année, en 1958, s'annonce encore pire puisque les demandes d'emplois au Service National de Placement

indiquent que 754,640 travailleurs canadiens avaient adressé des demandes d'emploi à la date du 2 janvier dernier. Les statistiques indiquant le nombre de personnes réellement en chômage n'ont pas encore été publiées ce mois-ci. Mais il n'est sans doute pas téméraire de croire qu'au moins 500,000 personnes sont actuellement sans emploi au Canada, ce qui veut dire environ 2,000,000 de journées de travail perdues en décembre 1957 ou janvier 1958 par suite du manque de travail.

Ces chiffres devraient faire réfléchir nos gouvernements et les inciter à prendre les mesures nécessaires pour assurer du travail à ceux qui sont aptes et veulent travailler.

Si l'économie n'est pas capable de fournir de l'emploi suffisamment, que l'on prenne alors des mesures pour que les personnes et les familles affectées par le chômage reçoivent une compensation suffisante pour vivre décemment.

Les prestations qui verse actuellement l'assurance-chômage permettent peut-être d'apporter un peu de pain sur la table, mais elles ne sont pas assez élevées pour payer la nourriture, le vêtement, le loyer, le chauffage, les soins médicaux et l'éducation et l'instruction des enfants.

Qu'un travailleur, parce que c'est son droit, cesse de travailler et déclare la grève avec ses compagnons de travail pour obtenir une amélioration de son sort, personne ne peut le blâmer, ni lui jeter la pierre. Si la grève à laquelle il participe ne le paie pas, il sera plus prudent à l'avenir et prendra toutes les précautions requises. Mais encore une fois, lui seul et ses compagnons de travail peuvent se blâmer mutuellement.

Mais quand il s'agit d'un chômage qui lui est imposé de l'extérieur, par l'imprévoyance ou la mauvaise administration des entreprises ou encore par une politique gouvernementale de laisser-faire, il a certainement le droit, le travailleur canadien, de sonner l'alarme et de réclamer des mesures adéquates et compensatrices immédiatement.

Le vrai remède au chômage, c'est l'emploi. La responsabilité d'assurer de l'emploi aux travailleurs aptes et désireux de travailler, c'est au gouvernement fédéral qu'elle appartient. Dans un pays où il y a encore beaucoup à faire, où les besoins sont grands, où les matériaux et les ressources ne manquent pas, où les bras sont en surabondance, il n'y a pas de raison pour que le Canada soit en pleine crise de chômage.

## Le plan de sécurité de vieillesse aux Etats-Unis

Quelques jours après que le parti CCF eut inclus dans son programme l'idée d'un plan de retraite contributoire qui viendrait s'ajouter au système universel actuel, le premier ministre du Canada, le T.-H. Diefenbaker annonçait que son gouvernement ferait une enquête sur le système de retraite actuellement en vigueur aux Etats-Unis pour savoir s'il ne serait pas possible de l'appliquer au Canada.

Il est d'ores et déjà admis que le système de retraite aux Etats-Unis est supérieur à celui que nous avons actuellement au Canada. Par ailleurs, le plan du parti CCF est plus avantageux que celui qui existe présentement aux Etats-Unis.

Répetons d'abord ce que nous avons dit la semaine dernière au sujet du plan du parti CCF.

Ce plan serait contributoire, ce qui veut dire que les travailleurs et les employeurs devraient y contribuer comme ils le font actuellement au sujet de l'assurance-chômage. Il pourrait également s'appliquer aux cultivateurs, aux professionnels, etc. Le gouvernement administrerait le fonds et pourrait contribuer à son financement.

Les bénéficiaires seraient d'environ la moitié du revenu gagné par le retraité dès qu'il cesse de travailler; ainsi un travailleur qui à sa retraite gagne \$300.00 par mois, retirerait une pension de \$150.00 par mois. La pension universelle de base continuerait d'être non contributoire et serait de \$75.00 par mois à l'âge de 65 ans.

Environ 73 millions de personnes sont actuellement couvertes par le plan américain, d'après un article récent de la Presse Ouvrière-Coopérative, sous la signature de Morden Lazarus.

Environ 11 millions de personnes retirent actuellement des bénéfices moyens de \$66.00 par mois. Il couvre les employés, les professionnels, les artisans, non les médecins ni les employés fédéraux.

Les contributions sont calculées sur un revenu de \$4,200.00 et moins par année. On parle toutefois d'augmenter ce plafond à \$6,000.00.

Le fonds a une réserve de \$22 milliards de dollars et retire environ \$500 millions par année en intérêt; son administration coûte environ \$150 millions par année.

Il est possible toutefois que ce ne soit pas suffisant surtout à cause du fait que depuis 1955, les cultivateurs sont admis à participer à ce plan; après avoir payé pendant seulement une année, ils retirent déjà des bénéfices, pour un grand nombre et beaucoup de femmes ont décidé de prendre leur retraite à 62, 63 et 64 ans, en plus grand nombre qu'on ne s'attendait.

Mais on prévoit qu'en 1960, le problème du financement ne se posera plus parce que les contributions augmenteront de 1/2 p. 100 tandis que les bénéfices versés aux fermiers et aux femmes reviendront dans les limites prévues par les actuaires.

Le mouvement ouvrier américain réclame une augmentation de 10 p. 100 des bénéfices versés aux retraités et il voudrait également que le plafond du salaire de base soit porté à \$6,000, de même que des soins de santé gratuits pour les pensionnés.



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

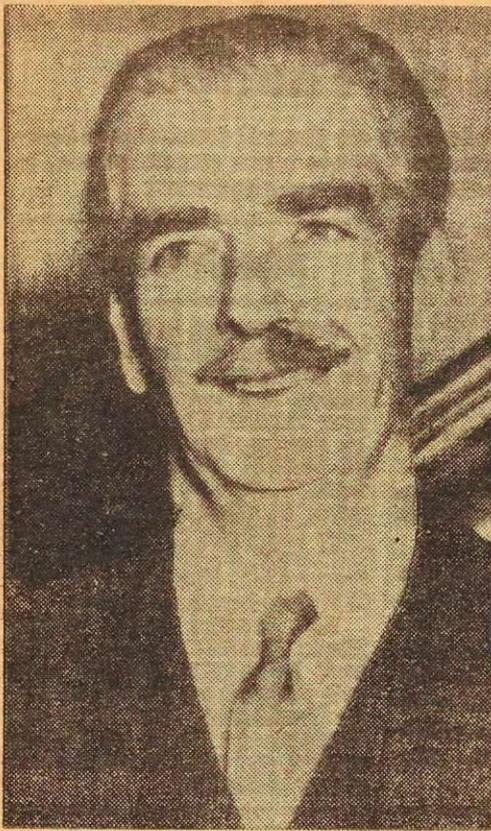
Abonnement, un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.

68



Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa



Tout comme M. Eden, M. Pearson a pris la direction de son parti alors qu'il arrivait rempli du prestige que confèrent les grandes rencontres à l'échelon diplomatique. Sir Anthony Eden n'a pas fait vieux os à la tête des conservateurs en Angleterre. M. Pearson, lui, a toutefois l'avantage de pouvoir faire son apprentissage dans l'opposition et d'avoir le temps de se pencher sur les problèmes domestiques canadiens, avant de prendre le pouvoir.

## Assemblées publiques pour protester contre le chômage à Montréal

Une rencontre entre les dirigeants des trois conseils syndicaux de Montréal devait avoir lieu hier et décider s'il y a lieu de tenir des assemblées publiques à Montréal pour informer la population sur la situation de l'embauchage actuellement et demander aux pouvoirs publics de prendre des mesures immédiates pour donner du travail à ceux qui sont aptes et veulent travailler.

Les trois conseils syndicaux dont le Conseil central de Montréal, le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal et le Conseil du Travail de Montréal, ont déploré la situation actuelle lors de leurs dernières assem-

blées régulières et il a été décidé de présenter un front uni des travailleurs pour résoudre ce problème.

M. Marcel Lanouette, secrétaire du Conseil central de Montréal nous informe que les diri-

geants des trois conseils syndicaux devaient se rencontrer jeudi de cette semaine pour décider de l'attitude à prendre.

Lors de la dernière assemblée du Conseil central de Montréal, il a été résolu de demander l'intervention des pouvoirs publics en vue de réaliser le plein emploi.

D'après le gérant métropolitain de l'assurance-chômage, M. George Reid, il y a quelque 75,000 personnes qui se cherchent un emploi à Montréal, soit 9.5 p. 100 des effectifs de la main-d'oeuvre. L'an dernier, à pareille date, 55,000 personnes étaient enregistrées au service national de placement dans la région métropolitaine.

### La construction

Sur ce nombre, on trouve quelque 16,000 ouvriers de la construction en chômage dans la région. Par ailleurs, l'hon. M. Starr, ministre fédéral du Travail a déclaré, lundi dernier qu'il y a 178,000 travailleurs de l'industrie de la construction, actuellement en chômage au Canada.

C'est pour cette raison que le Conseil central de Montréal demande que l'on prenne des me-

## Le programme libéral à la sauce Pearson

La semaine dernière, au milieu d'un grand fatras de publicité, le parti libéral s'est donné un nouveau chef en la personne de l'hon. Lester B. Pearson, ci-devant ministre des Affaires extérieures dans le Cabinet St-Laurent. Ce dernier l'a emporté sur son adversaire, l'hon. Paul Martin, ancien Ministre de la Santé et du Bien-Être social.

Si le nouveau chef s'était identifié avec les affaires extérieures et le deuxième avec la sécurité sociale au pays, les délégués du congrès ont tout de même voulu rénover leur programme en matière de sécurité sociale et de relations ouvrières.

Toutefois, il n'y a rien de bien neuf dans ce "nouveau programme". On a taillé dans du vieux et on a voulu refaire un habit présentable pour que le vieil homme soit acceptable à la population.

Par exemple, on se propose d'améliorer le plan d'assurance-santé que le parti libéral a fait voter l'an dernier, d'augmenter les pensions aux invalides, d'améliorer les allocations familiales avec un accent sur le paiement des allocations aux étudiants encore aux études. Cette dernière demande figure au programme des revendications de la CTCC depuis des années et elle a toujours été ignorée par le gouvernement fédéral.

Le parti libéral voudrait que les pensions suivent l'employé s'il change d'emploi. Le parti social démocratique avait inscrit cette revendication dans son programme il y a quelques semaines. Quand à l'idée d'établir un plan de pension contributif, elle se trouve également dans le cahier de revendications de la CTCC depuis des années et elle vient de recevoir l'attention du gouvernement conservateur.

Dans le domaine de l'habitation, le parti libéral veut diminuer le paiement initial et allonger la période de rembourse-

sures pour favoriser davantage la construction domiciliaire. A cause du problème humain de l'habitation, les gouvernements devraient favoriser davantage la construction. A ce sujet, le Conseil central est d'avis que l'on exige une mise de fonds trop élevée, ce qui empêche la grande majorité des ouvriers de se faire construire en se prévalant de la Loi nationale de l'habitation.

Parmi les autres résolutions adoptées par le Conseil central au sujet du chômage, on remarque celle qui demande que tous les travailleurs canadiens soient assujettis à la Loi de l'assurance-chômage. On dit qu'il y a actuellement 700,000 travailleurs qui ne sont pas assujettis à la loi et se trouvent sans protection quand ils sont mis en chômage, v.g. les employés d'hôpitaux.

Le Conseil central a en outre demandé à la CTCC d'étudier le problème du chômage et de prendre action à ce sujet. A ce sujet, on suggère une action conjointe avec la Fédération des Travailleurs du Québec sur le plan provincial.

ment. Nous avons demandé ces choses au parti libéral pendant des années lorsqu'il était au pouvoir.

Dans le domaine des relations ouvrières, le parti libéral dit s'opposer à l'arbitrage obligatoire et vouloir légiférer sur les mesures relatives à la retenue syndicale volontaire et révocable dans les industries qui tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral.

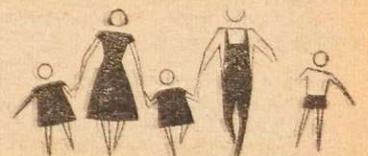
Dans le passé, les libéraux ont imposé l'arbitrage obligatoire aux employés des chemins de fer et voté contre les propositions du parti CCF au sujet de la retenue syndicale.

Le parti a également précisé ses positions au sujet des affaires extérieures, la défense nationale, l'éducation, l'agriculture, etc., mais il n'a pas pris de position catégorique. Il promet de faire mieux que ce qu'il a fait dans tous les domaines sans formuler de principes ou d'idées originales. Evidemment, on y trouve un peu de surenchère, on promet de faire mieux que les autres partis, de faire mieux que par le passé mais le programme, dans son ensemble, ne soulève pas l'enthousiasme que la population aurait pu trouver si les dirigeants du parti avaient habillé le vieil homme de neuf.

A l'heure actuelle, le parti reste un parti du centre, collé sur le parti conservateur. Ce dernier a toutefois l'avantage de s'être montré plus actif, plus remuant que le parti libéral, depuis qu'il a pris le pouvoir. La côte sera longue et dure pour M. Pearson. Nous lui souhaitons bon courage.

### GRANBY

Lors des élections annuelles tenues dernièrement, l'Union des Employés de Hafner Fabrics de Granby, a élu l'Exécutif suivant: M. Gérard St-Pierre président; Roger Flobotte, vice-président; Mme Louise Bédard Dion, secrétaire; M. Albert Juair, trésorier; MM. Richard Labrie et Paul Brodeur, directeurs.



### DANS LES PRODUITS CHIMIQUES

## Certification obtenue pour 170 employés de Canadian Titanium Pigments

Le Syndicat des Travailleurs des Produits chimiques de Varennes (Titanium Pigments) recevait vendredi dernier, le 17 janvier, un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter les quelque 170 employés de la Canadian Titanium Pigments de Varennes.

La certification avait été demandée le 8 octobre dernier, à la suite d'une intense campagne d'organisation conduite par les organisateurs de la CTCC de la région de Montréal.

La Commission des relations

ouvrières rendait sa décision le 18 décembre dernier et vendredi, le 17 janvier, le Syndicat recevait son certificat.

Les membres du comité exécutif du Syndicat se sont réunis pour élaborer un projet de convention collective de travail qui sera soumis incessamment à l'assemblée générale des membres avant de le faire parvenir à la compagnie. C'est Me Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la CTCC qui dirigera les négociations.

ABONNES DE QUEBEC  
ECOUTEZ LA RADIO  
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"  
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

# Renouvellement de contrats de travail au "DROIT"

## Une augmentation générale annuelle de \$35,000

Le quotidien "Le Droit" d'Ottawa, vient de renouveler avec son personnel, trois contrats collectifs de travail.

Il s'agit en l'occurrence des journalistes, dont le syndicat est affilié à la F.M.I.C. et à la C.T.C.C. et des sections de bureau et d'imprimerie commerciale, toutes deux actives au sein du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie du diocèse d'Ottawa, affilié à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, et à la C.T.C.C.

Ces nouvelles conventions comportent de nombreux avantages nouveaux pour les employés, dont une troisième semaine de vacances annuelles aux journalistes, neuf congés statutaires rémunérés aux employés à gages, onze congés statutaires rémunérés aux employés à salaire. De plus, les journalistes et les employés de bureau peuvent accumuler une partie de leurs congés de maladie.

Le nouveau barème des salaires des journalistes-reporters a été porté à plus de \$5,200 par année; celui des journalistes seniors, à \$5,700. Dans les bureaux, les commis seniors pourront atteindre un traitement annuel de plus de \$4,100; le barème des autres catégories a été haussé de 5% à 7%.

Les ouvriers de l'imprimerie commerciale obtiennent une augmentation de neuf cents et demi l'heure. Les linotypistes et typos toucheront \$2.27 l'heure, les pressiers et relieurs, \$2.17. La semaine de travail reste de 40 heures.

Les ouvriers des ateliers du journal n'ont pas eu à renouveler leur contrat, cette année. L'entente actuelle est de deux ans et expire à la fin de 1958. Elle prévoit toutefois une seconde augmentation de 0.11 l'heure à partir du 1er janvier à tous les compagnons et porte leur salaire à un maximum de \$2.40 l'heure.

Les discussions des nouveaux contrats se sont déroulées dans une harmonie réelle et fort appréciée des parties en cause.

Les administrateurs du journal "Le Droit" ont souligné que les avantages octroyés en vertu des nouveaux contrats vont coûter à la compagnie quelque \$35,000 dollars.

Le président du Syndicat des journalistes, M. Lionel Marleau, a souligné que les journalistes sont particulièrement heureux de pouvoir bénéficier de trois semaines de vacances et de l'accumulation de certains congés de maladie. Ces deux points ont été au programme des revendications des journalistes depuis quelques années.

De son côté, M. Armand Morin, président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada, s'est dit très satisfait des nouveaux contrats collectifs. Il

a rendu hommage à la bonne volonté des patrons qui a inspiré les négociations. Il a félicité les représentants syndicaux pour les splendides résultats obtenus. Comme on le sait, M. Morin est également président régional du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie du diocèse d'Ottawa.

M. Morin a, de plus ajouté, que les négociations pour le renouvellement des conventions collectives au poste de radio CKCH, de Hull et de l'imprimerie Leclerc, à East Templeton, progressaient très favorablement

et que leur leur renouvellement ne saurait tarder.

Le président des employés des bureaux, M. René Poirier, a déclaré que les négociations avec les autorités du "Droit" ont été des plus amicales et franches. "Les employés du "Droit" envisagent l'avenir avec plus de confiance sous l'égide d'administrateurs justes et loyaux", a-t-il dit.

C'est aux ateliers du journal "Le Droit" qu'est publié l'organe hebdomadaire bilingue de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, "Le Travail".

## PANORAMIQUE

# Un film dramatique sur la guerre, à la TV, dès le 25 janvier

Sous le titre *Il était une guerre*, l'Office national du film a produit un documentaire dramatique en cinq épisodes d'une demi-heure qui sera montré à la télévision à partir du samedi, 25 janvier, à 8 heures. Il met en scène une famille canadienne-française ouvrière aux prises avec les problèmes angoissants de la guerre. Ce film de la série *Panoramique* rappellera des souvenirs à bien des Canadiens car ce sont tous les aspects de la guerre qu'on fait revivre ici.

Le film, réalisé par Louis Portugais d'après un scénario de Réginald Boisvert, met en vedette de nombreux comédiens réputés, notamment Ginette Letondal, Aimé Major, Lucie Poirier, Jean-Claude Robillard, Hélène Loiselle, J.-Léo Gagnon, Paul Berval, Guy L'Ecuyer, Camille Fournier, Lionel Villeneuve et Hubert Loiselle. La série *Panoramique* a maintenant une nouvelle place à l'horaire de la télévision; en effet, à compter du 25 janvier, les films de cette série seront montrés le samedi soir, à 8 heures.

C'est au milieu d'une famille du Canada français, les Dubois, que le film *Il était une guerre*, fait revivre les années difficiles du conflit. Pour tous les membres de cette famille, la guerre est une aventure troublante, remplie de drames personnels. Comment chacun réagira-t-il devant les problèmes que le conflit mondial suscite chaque jour? Un des fils ira-t-il s'enrôler? Un autre se mariera-t-il en vitesse pendant la course au

mariage en juillet 1940? Comment la mère subira-t-elle cette épreuve de la guerre? La fille des Dubois et leur belle-fille iront-elles travailler dans les usines de guerre? Enfin, comment la famille se retrouvera-t-elle après la guerre?

Autant de questions auxquelles répondront les cinq épisodes du film *Il était une guerre*, réalisé par l'ONF dans sa série *Panoramique*.

Les postes CBFT, CBOFT, CFCM, CKHS, CJBR diffusent simultanément l'émission *Panoramique* tous les samedis soir, à 8 heures, dès le 25 janvier. Les postes CHLT-Sherbrooke et CFCL-Timmins la diffusent à des heures et des jours différents.

Le poste CHLT-Sherbrooke commencera la diffusion de *Il était une guerre*, le samedi, de midi à midi 30, à compter du 1er février. D'autre part, le poste CFCL-Timmins, montre les films de la série *Panoramique*, le jeudi, à 2 h. 30 de l'après-midi.

## Protestation du Conseil central de Thetford

A une assemblée régulière du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Thetford Mines tenue dernièrement, la résolution suivante a été adoptée unanimement:

"Que des protestations soient adressées au Ministère des Mines de la Province de Québec pour avoir donné un nom anglais à l'immeuble qui abrite le service de secours pour les mines de la région. On aurait pu au moins donner un nom biblique à cet édifice construit dans un milieu à 90% canadiens-français".

En effet, le nom donné à l'immeuble est celui-ci: "Mines RES-CUE station no 3".

M. Florent Allaire, secrétaire-trésorier du Conseil et signataire de la lettre qui fut adressée à l'honorable W. M. Cottingham, termine en disant que le Conseil Central des Syndicats nationaux de Thetford espère que la présente résolution sera prise en considération.

## Sherbrooke

Dernièrement, le Syndicat des Travailleurs de Domil, Limitée, de Sherbrooke, procédait à l'élection des nouveaux officiers pour l'année 1958. Ont été élus: M. Rosaire Gauthier, président; M. Wilfrid Morin, vice-président; M. Jeannot Dumont, secrétaire; M. Gérard Racicot, trésorier; MM. Elphège Gill, Léonard Laflamme, Raymond Grenier et Roger Côté, directeurs; M. Wilfrid Beauchesne, sentinelle.

MM. Rosaire Côté, Wilfrid Morin, Jeannot Dumont et Wilbert Beauchesne ont été nommés délégués au Conseil central de Sherbrooke. C'est M. Donat Gauthier, président du Conseil central, qui agissait comme président d'élections.

## VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de janvier 1958.

Bourse de \$1,000.00	Bourse de \$100.00	Bourse de \$50.00
Jules Delisle, 500, rue St-Olivier, Qué.	Richard Bélanger, Beauport	R. Myrand, 117, Bon Air Québec

6 bourses de \$25.00

Gaston Paquet, 626, Ave Royale Beauport	Antoinette Lepage, 285, rue Aqueduc Qué.	Mlle Marielle Cloutier, 1030, Ploerwel Sillery
Robert Picard, 276, De la Ronde Qué.	Jean-Marie Dussault, 113, Jeanne Mance, Qué.	Mme Adélaïde Parent, 545, De la Salle Québec

15 bourses de \$10.00

Léo Savard, 41A Blvd St-Gérard Atalante	Madeleine Perras, 201, St-Cyrille O., Apt. 1	Adrien Pruneau, 185, Ave Leclerc
Jean-Paul Paré, 336, 4ème rue Québec	Pierrette Gosselin, 761, De La Reine Est, Québec	Emile Vallières, 2411 ch. des Foulons Sillery
Mme A. Blondeau, 327, Boisseau, Québec	Mlle Carmen Girard, 49, rue Mirer, N. des Laurentides	Raoul Giasson, Notre-Dame des Laurentides
Thérèse Jalbert, 1821, D'Assise, Québec	Adjutor Godin, 112, D'Aiguillon, Québec	Jeanne Jumeau, 446, ave Des Oblats, Québec
Emile Ruel, 329, St-Benoît, Québec	Germaine Pétrin, 170, St-François Ouest Québec	
Mrs Joseph Renaud, 198, Bélanger Appt. 8		

45 bourses de \$5.00

Mme Rollande Bisson, 350, Père Grenier, Qué.	Mme Raymond Paquet, 75, Cote de la Montagne Coursville	Lucien Gaumont, 38, Dorion, St-Louis Coursville
Léo-Paul Perreault, 15, Sous la Fort, Québec	Mme Joseph Bilodeau, 420, rue Hermine, Qué.	Léo Tremblay, Ch 224, Sana St-Michel Roberval
Gérard Roy, 80, rue St-Louis, Lévis	L. L. Hudon, 1264, De Callières, Qué.	Mme Jos Despatis, 479, rue Fleurie, Québec
Gabriel Rioux, 609, rue des Cèdres Delbeau	Hervé Roy, 1325, Sarah Sillery	C. Marin, 210, rue Des Pains Delbeau
Mme Oct. Belleau, 448, Blvd Charest Ouest	Raoul Beaulieu, 11, Jacques Crépeault, Les Saules	J. W. Marquis, 557, Ste-Thérèse, Québec
Lucien A. Bouchard, 63, Des Pins Ouest	Félix Pronovost, 44, Seigneuriale, Beauport	Maurice Pelletier, 775, ave Desy Québec
Bibiane Poirier, 614, Laviguer, Québec	Marius Grenier, 570, Blvd Bertrand Québec-Ouest	Mme Belleau, 499, 4ème Rue
Armand Dussault, Sanatorium, Mastal	Jacques Bélanger, 238, De la Ronde St-Pascal, Québec	Mme Lucienne Lantagne, 127, St-Olivier, Québec
J. Sarto Egan, 40, rue St-Paul, Québec	Mlle Yvette Boivin, 431, Bayard, Québec	L. P. Sanfagon, 3045, rue Nadeau, Petite-Riv. N.
Claude Rioux, 327ème rue Est Charlesbourg	Mme Wilfrid Bertrand, 415, ave Vitre, St-Pie X	Robert Labadie, 179, 9ème rue Québec
Gaston Thibeault, 235, Des Chênes Est, Q.	Eva Groleau, Château Frontenac	Pierre Morissette, 3371, Ch. des Foulons, Sillery
Fernand Nolin, 516, 15ème rue Québec	Mlle Rita Cloutier, 367, 20ème rue Québec	Cécile Parent, 452, Blvd St-Charles, Charlesbourg
Mme Antonia Forest, 207, Prince-Edouard, Québec	Mlle Yvonne Langlois, 314, Durocher, Québec	Antonio Descombes, 647, Père Grenier, Qué.
Mme W. Gonds, 135, Grande-Allée Qué.	Mme Léon Houde, 85, Blvd Charest Ouest Québec	Maurice Latulippe, 126 Carillon, Québec
Françoise Martineau, 560, 5ème ave, L'Amolou	Mme W. Lefrançois, 889, St-Augustin, Qué.	
Mlle Florence Fliset, 185, Commerciaux, Lévis		

N.B. — Pour toutes informations, adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, boul. Charest, Québec, Tél.: LA. 4-4631.

Sur le réseau français de Radio-Canada

## "La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:  
JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR:  
PHILIPPE  
VAILLANCOURT

GEORGE LAHAISE : réalisateur



Groupe de piqueteurs devant la Standard Telephone & Cables de Montréal où les travailleurs sont en grève depuis deux semaines pour appuyer leurs revendications en matière de salaire et de conditions de travail. Une autre grève se poursuit également chez Rosita Hosiery de Montréal, depuis trois mois, afin d'obtenir la reconnaissance de leur droit d'association.

## ARVIDA

# Un tribunal décide en faveur de l'ancienneté

Un tribunal d'arbitrage, présidé par M. Louis-René Lagacé, assisté de M. Jean Pelletier, arbitre patronal vient de décider que lorsqu'il y a compétence égale, c'est le facteur ancienneté qui doit prévaloir.

L'arbitre syndical dans ce litige entre la Commission scolaire d'Arvida et le Syndicat des employés de bureau de la Commission des écoles catholiques d'Arvida, M. René Bélanger, a toutefois enregistré sa dissidence sur ce point, en faisant valoir la compétence plus grande du plaignant dans cette cause.

Il s'agissait d'un cas de promotion. L'article de la convention collective stipule que quatre facteurs doivent jouer dans l'ordre dans ce cas: compétence, ancienneté, statut familial et statut syndical.

Le président du tribunal et l'arbitre patronal ont conclu à une compétence égale chez les deux concurrents et ils ont décidé que le concurrent qui avait une plus grande ancienneté, soit seulement de 10 jours, avait droit à la promotion.

De son côté, M. Bélanger, arbitre syndical, a fait valoir la compétence plus grande du plaignant, M. Rodolphe Bouchard: ses études, son travail antérieur, sa place antérieure dans la hiérarchie des fonctions, sa place dans la hiérarchie des salaires, indiquent, dit-il, que M. Bouchard est plus compétent.

Il a également souligné qu'un commissaire, qui avait voté contre M. Rodolphe Bouchard, avait par le fait même voté en faveur

de son propre fils, M. Yvan Tremblay.

"Une décision comme celle qui a été prise, dit M. Bélanger, risque de nuire dans une certaine mesure à la bonne administration de la chose publique. Il ne faut pas oublier que les commissaires d'écoles n'administrent pas leur propre entreprise, mais

qu'ils sont les mandataires des contribuables".

Pour ces raisons, M. Bélanger, dans sa sentence minoritaire, conclut à une "obligation de la Commission scolaire de faire subir aux deux personnes un examen devant des personnes impartiales et compétentes en la matière.

## Deux arbitrages en cours chez les infirmières

Deux syndicats d'infirmières affiliés à la Fédération N.C. des Services et à la C.T.C.C. sont sur le point de procéder à l'arbitrage relativement à la convention collective de travail. Ce sont l'Alliance des Diplômées en Soins Hospitaliers de Shawinigan et l'Alliance Catholique des Infirmières du Diocèse de St-Hyacinthe.

Ces deux syndicats groupent, le premier, les infirmières diplômées, les auxiliaires diplômées et les diplômées en puériculture à l'emploi de l'Hôpital Ste-Thérèse, et, le deuxième, les infirmières diplômées à l'emploi de l'Hôpital St-Charles.

Dans un cas comme dans l'autre les principales demandes portent sur les salaires et les heures de travail. A l'heure actuelle il existe un écart de \$25. à \$40. par mois entre les salaires payés à l'Hôpital Ste-Thérèse et ceux payés dans les hôpitaux de Montréal pour les infirmières diplômées et un écart d'environ \$25. entre les salaires payés à l'Hôpital St-Charles de St-Hyacinthe et ceux payés dans les hôpitaux de Montréal. Les autres demandes principales concernent la sécurité syndicale, les vacances, l'indemnité de salaire en cas de ma-

ladie, ainsi que de nombreuses autres.

De plus les négociations avec les hôpitaux de Montréal étant sur le point de commencer, il est à prévoir que les graves écarts qui existent maintenant vont s'aggraver encore dans une bonne mesure si les conditions de travail dans les hôpitaux St-Charles et Ste-Thérèse ne s'améliorent pas d'une façon suffisante.

Dans les deux cas les intérêts syndicaux sont représentés par Pierre Vadboncoeur, conseiller technique à la C.T.C.C. et dans le cas de l'Hôpital St-Charles de St-Hyacinthe, par Mademoiselle Régina Boisvert, agent d'affaires de l'Alliance des Infirmières de Montréal et de l'Alliance Catholique des Infirmières du Diocèse de St-Hyacinthe.

## MONTREAL

# Paris Glove obligé de dédommager une employée congédiée sans cause

La compagnie Paris Glove de Montréal a dû rembourser à Mme Brigitte Charland, l'une de ses employées, la somme de \$74.54 et paie de vacances et en rétroactivité alors qu'un tribunal d'arbitrage de la Commission de l'assurance-chômage a reconnu que cette dernière avait été congédiée sans cause. De plus l'Assurance-chômage a versé à Mme Charland la somme de \$85.00 et a rescindé une décision du fonctionnaire de l'assurance-chômage qui avait décidé de ne pas payer de prestations à Mme Charland sur la foi des déclarations de l'employeur qui avait accusé cette dernière de mauvaise conduite.

Voici les faits:

En septembre dernier, Mme Charland participait à une grève des employés de Paris Glove et faisait du piquetage avec ses compagnes de travail. De plus, elle identifiait les employés qui traversaient les lignes de piquetage.

Après le règlement de la grève, Mme Charland reprit son travail avec ses compagnes de travail mais fut ensuite congédiée par Paris Glove pour "malhonnêteté et mauvaise conduite" d'après la plainte signée par un représentant de la compagnie.

De plus, l'employeur refusait de lui payer ses vacances à 4 p. 100, ainsi que la rétroactivité de 5 p. 100 prévues dans la nouvelle convention. Ceci se passait le 7 novembre. L'employeur en lui remettant son livret d'assurance-chômage, fit également savoir à la Commission que cette employée avait été congédiée pour mauvaise conduite.

Par le fait même, l'employée se trouvait disqualifiée pour une certaine période de temps et ne pouvait toucher des prestations d'assurance-chômage.

Mme Charland en appela de la décision du fonctionnaire et la cause fut entendue le 23 décembre dernier. Voici le compte rendu des délibérations et décision du conseil arbitral de la Commission:

"La réclamante était présente à l'audition de son appel. Elle était accompagnée de M. Angelo Forte, représentant du Syndicat des Gantiers de Montréal.

"Le dossier révèle que la réclamante, d'après la déclaration de l'employeur, a été congédiée pour cause de mauvaise conduite.

Cependant, il n'y a rien au dossier qui prouve qu'il y eut mauvaise conduite de la part de la réclamante.

"La réclamante prétend que depuis trois ans, les conditions de travail ont toujours été acceptées par l'employeur; la journée où elle a été renvoyée, l'employeur a reproché à la réclamante d'avoir obtenu du salaire pour des heures supplémentaires qu'elle n'aurait pas faites. Ceci a été nié par la réclamante.

Elle donne comme version de son renvoi qu'elle aurait fait la grève et même du piquetage.

Dans l'opinion des membres du Conseil arbitral, il semble que ce soit la vraie raison du renvoi de la réclamante.

Me Jack Spector, procureur de la Cie Paris Glove, a téléphoné ce matin en disant qu'il ne pouvait pas assister à l'audience, mais que M. Forte, représentant de l'union était au courant des arrangements dans ce cas. Il déclare que la réclamante sera payée pour les heures qu'on lui reprochait ne pas avoir accomplies.

Devant ces faits, le Conseil arbitral, à l'unanimité, rescinde la décision du fonctionnaire de l'assurance, et, à l'unanimité, l'appel de la réclamante est maintenu.

De la sorte, Mme Charland, qui a refusé de reprendre son emploi, a été rendue éligible rétroactivement aux prestations de l'assurance-chômage, a reçu sa paie de vacances à 4 p. 100 ainsi que la rétroactivité de 5 p. 100 qu'elle devait recevoir par suite de la signature de la convention collective mettant fin à la grève de septembre dernier.

## CHICOUTIMI-NORD

# Les policiers protestent contre l'attitude de la ville

Le syndicat des policiers de Chicoutimi-Nord a protesté lundi dernier auprès du ministre des Affaires municipales contre l'attitude du conseil municipal de Chicoutimi-Nord à la suite de sa décision de ne pas choisir l'arbitre de la ville dans le différend qui l'oppose au syndicat des policiers.

En effet, lors de la dernière séance du Conseil, celui-ci a décidé de ne pas nommer immédiatement l'arbitre de la ville et a préféré laisser cette décision au futur Conseil.

Le syndicat a déclaré au ministre, par son procureur, Me Robert Auclair, que le mandat du maire et des échevins n'était pas terminé et que ceux-ci se devaient de nommer immédiatement leur arbitre, d'autant plus que cette demande leur avait

été faite par le ministre depuis un mois déjà, que s'ils ne voulaient pas prendre leurs responsabilités, ils n'avaient qu'à démissionner.

Le syndicat a conclu en demandant au ministre de nommer lui-même d'office l'arbitre de la ville, si celle-ci négligeait de le faire. Autrement, ce sera là un délai injustifié, d'autant plus qu'il y a maintenant près d'un an que les négociations sont commencées.

## Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

# Grits Pick Pearson: And Draft A "New" Platform

By H. G. HOWITH

OTTAWA (CPA) — The Liberal party's fourth convention which met here January 14-16 to pick a successor to former Prime Minister Louis St. Laurent, has chosen Lester B. Pearson, former External Affairs minister, as its new leader.

Mr. Pearson was elected on the first ballot over former Health and Welfare minister Paul Martin, and "dark horse" candidate Rev. H. Lloyd Henderson, mayor of Portage la Prairie, Manitoba.

Final count in the voting gave Pearson 1,074; Martin, 305; and Henderson, 1.

The convention also drafted a new party platform featuring trade, social security, education and "full employment".

The platform is "new" for the Liberals but many of its progressive features have been advocated by the CCF party for many years.

And, some of the highlights of the section calculated to win labor votes, were promised by the Tories last spring — including "full employment".

The Liberals have promised the voluntary revocable checkoff of union dues — but in the past, when they have been in power, they have voted AGAINST — or, talked out — bills introduced five times by deputy CCF leader Stanley Knowles, which would have provided the checkoff.

The platform also includes opposition to compulsory arbitration in labor disputes — but just one year ago Mr. St. Laurent, who was then Prime Minister, said "there must not — there CANNOT — be a railway strike." And in 1950, the Liberals insisted on compulsory arbitration in a non-operating rail employees' strike — after halting the strike by passing a law.

The Grit's platform also calls for a federal minimum wage law — and this too they opposed when in power. Again, it is CCFer Knowles who has introduced minimum-wage bills to the House of Commons — only to have them voted down or "talked out".

The Liberals have come out in favor of higher unemployment insurance benefits, exemption of students working during University vacations from unemployment insurance payments, and a system of portable pensions — all of which they had every opportunity to introduce up to seven months ago.

In the realm of social welfare,

the Liberals are calling for a broadened hospital plan and health insurance against "major" medical expenses — but a health plan first appeared as part of Liberal policy in 1919.

One could continue at great length listing all the "new" Liberal policies — but many of them would simply be an echo of other long forgotten Liberal promises, or would be policies advocated by the CCF party for many years, while the Liberal party was IN POWER, in a position to carry out its own promises, and in a position to implement those desirable measures which they now preach in opposition.

Speaking of carrying out election promises, two striking examples of dismal failure immediately come to mind, in the case of the present Tory government.

Prime Minister Diefenbaker last Spring promised that, six months after election, he would have started the South Saskatchewan dam. Six months have passed — and nothing has been done.

There is even a more important example than that.

The Tories promised to MAINTAIN FULL EMPLOYMENT and the "high as possible standard of living".

At January 2, 1958, there were over three quarters of a million Canadians registered at UIC offices.

But, on June 11, 1958, Mr. Diefenbaker said "I shall keep the promises I made."

The Liberals promised health insurance in 1919; the Tories promised full employment in 1957.

We're still waiting.

## MONTREAL

Dernièrement, avaient lieu l'élection de l'Exécutif du Syndicat des Machineries de Montréal. Sous la présidence de M. S. Ted Payne, les résultats furent les suivants: MM. Clément Marciel,

## AFFAIRES DE FAMILLE

# Deux excès contraires des pères de famille

Vendredi 24 janvier, à 10 h. 30 du soir, l'émission Affaires de famille abordera un problème qui concerne tout particulièrement les pères de famille. Les émissions éducatives de la radio et de la télévision traitent souvent des activités sociales et de leur influence sur le milieu familial, mais ce sera peut-être la première fois qu'on étudiera simultanément, par mode d'antithèse, deux aspects du problème que posent les devoirs sociaux d'un citoyen envers la communauté.

Le sketch de Pauline Lamy présentera d'abord un père de famille qui se dévoue pour la communauté au sein de nombreux organismes sociaux et qui, de ce fait, s'absente souvent, trop souvent de son foyer. Ses occupations à l'extérieur du foyer l'empêchent de connaître une véritable vie familiale.

Le sketch fera ensuite connaître

la contre-partie de cet excès, illustrant un excès peut-être plus grave encore. Il s'agira cette fois du père de famille qui, ne considérant que son confort et sa tranquillité, néglige de participer à toute activité communautaire qui pourrait lui demander quelques sacrifices.

C'est M. Gérard Pelletier qui dirigera cette émission.

## JOLIETTE

M. Alfred Perreault a été réélu président du Syndicat des employés municipaux de la Cité de Joliette, récemment. Les autres officiers élus sont MM. Louis Lambert, vice-président; Philippe Laurendeau, secrétaire-archiviste; Florent Bolduc, trésorier; Georges Beaudry et Julien Lépine, directeurs; Alexandre Arnault, sentinelle et Léonard Barthe, agent d'affaires.

Les membres du Syndicat ont également élu les membres de leur comité de griefs, ainsi que leurs délégués au Conseil central de Joliette. Les élections étaient sous la présidence de M. Noël Locas, agent d'affaires du Conseil central.



Texte inspiré du Père THIVOLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 33

Images de MARIE PIGNAL



1. Les Phariséens sont des hommes riches, ils ont besoin d'une leçon de détachement. Jésus leur raconte cette histoire: "Il y avait une fois un homme qui avait une grande fortune; habillé de toile fine, et de vêtements somptueux, il faisait des repas magnifiques et menait la grande vie.



2. A sa porte, il y avait un mendiant nommé Lazare, couvert de plaies, à qui personne ne pensait; les chiens léchaient ses ulcères. Il avait faim et aurait bien voulu avoir les restes de la table du riche, mais personne ne se souciait de les lui donner. Il était maigre et fiévreux, accroupi dans ses haillons, à la porte du palais.



3. Lazare, le pauvre, mourut, et il alla au ciel. Jésus n'avait-il pas dit: Bienheureux les pauvres car le royaume des cieux est à eux? Le riche mourut aussi, mais il tomba en enfer. Alors, il vit du fond de l'abîme, au loin, Lazare dans le ciel, et il se mit à crier vers lui.



4. Souviens-toi, répond le Seigneur, que durant ta vie tu as reçu des biens et en a fait mauvais usage, tandis que Lazare n'a eu que misères. Maintenant, les choses sont renversées et nul ne peut intervenir. — Mais, reprend le damné, j'ai cinq frères qui vivent dans le péché comme moi, envoie Lazare les prévenir de changer de vie. — Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent. Quand bien même un mort ressuscité viendrait à eux, ils ne l'écouteront pas." (A SUIVRE)

## PORTABLE PENSIONS:

# Another Fight For Dignity, Security In Old Age

by Morden Lazarus

A "portable pension" plan is now the official policy of one political party and will therefore be an important issue before the public in the ensuing federal election.

A "portable pension" is one which "would enable persons to move from job to job without loss of pension rights and would help avoid discrimination in the hiring of older workers."

That is one of the subsidiary advantages of the pension program the CCF has just adopted, but the significance of the program as a whole is immeasurable in today's fast-moving, fast-changing economy.

The Canadian Labour Congress, after serious research into problems of old age, approved of the "portable pension" in principle. The CCF has now spelled out the general plan in certain essential details.

First, the new plan is a contributory one, that is, both employee and employer make payments into a retirement insurance fund much as they do now into the unemployment insurance fund. The scheme would also be available to self-employed such as farmers, businessmen and professional people. The federal government would establish and administer the scheme and probably participate in its financing.

The benefits paid would amount to approximately half of the income previous to retirement, for example, a person earning \$300 a month before retirement might expect a pension of about \$150 a month. A pension of this magnitude would certainly help to prevent a sharp drop in living standards which now occurs with the fixed-rate pension.

The minimum basic pension under the plan will be \$75 at age 65 instead of \$55 at age 70 as now. This basic pension would be UNIVERSAL, NON-CONTRIBUTORY, and fitted into the broadened old age insurance program.

The new plan would not eliminate various pension programs now in effect. These could be incorporated into the national plan or continued, whichever is to the advantage of the insured.

The pensions would be adjusted to take care of inflation. They would be "portable", cover the great majority of the population and be adequate to the needs of the times. The plan would also allow the insured to add a supplementary pension through some other agency such as government annuities, if he wanted to provide himself with something more than 50% of his average earnings on retirement.

In broad outline the CCF plan is similar to the one adopted by the British Labor Party last year,

but adapted to Canadian needs and conditions.

It is measurably better than the scheme now in operation in the United States known as the Federal Old Age and Survivors Insurance System. But until the CCF plan gets written into legislation, it must be admitted that the U.S. is ahead of Canada in taking care of one of the problems of old age security.

In the U.S., approximately 11 million persons are already drawing benefits. About 73 million persons are covered by old age security, including almost every employee and self-employed person. Farmers are included too; doctors and federal employees are not. The average payment now is over \$66 a month and this will increase steadily as time goes on.

Contributions are made on annual pay up to \$4,200 a year, but this is one of the items that will probably be liberalized soon, perhaps with a \$4,800 ceiling.

The U.S. fund is now worth \$22.5 billion, receives \$550 million in interest, pays out only \$150 million for administration.

The fund is just about breaking even in its income and outgo but may run into the red this year for a very good reason. More farmers than expected are drawing benefits. Farmers came into the plan in 1955. After paying for only a few years they are already getting benefits. And more women are retiring at ages 62, 63 and 64 than expected. Since 1956 women can retire at age 62.

But by 1960 the U.S. plan should again be operating in the black with contributions going up 1/2%, farmers and women's benefits falling within the limits of actuarial reckonings.

The organized labor movement in the U.S. is supporting substantial additions to the insurance legislation, for example, increase of benefits by 10%, boost of the wage base to \$6,000 and free health services for pensioners.

The labor movement in Canada will undoubtedly support the principles and objectives of the CCF plan. The job to be done is to get the idea translated into action, and that means political action.

## Briefs From The Labor World

### Mr. Mathieu Delegated

Mr. Roger Mathieu, president of the Journalists Union of Montreal and vice president of the C.C.C.L. has been delegated to act as representative for Canadian labor at the forthcoming International Labor Organization meeting to be held in Geneva, Switzerland this coming June.

### Meeting On Unemployment

Montreal's three major labor councils met to analyze the current unemployment situation.

The three groups that made the study are the MTL, The Montreal Labor Council and the Montreal Central Council of the C.C.C.L. union.

The meeting of the "big three" was brought about after a debate between labor heads, some of whom maintained that the unemployment situation was not much worse in the Montreal region than it was a year ago.

### Educational Problems

The Confederation Assembly of the C.C.C.L. union which met in Quebec recently laid down the framework for a memorandum which will be presented to the Superintendent of Public Education during the course of the next few weeks.

It is probable that the Quebec Federation of Workers will unite with the C.C.C.L. when the brief is presented in the name of 300,000 unionized workers in the Province of Quebec.

Study Session at St. Hyacinthe  
A day of studies was held last Sunday at St. Hyacinthe under the presidency of Mr. Jean Guy Martin who is vice president of the Committee of Education.

The subject covered by the group was the preparation of contents of a collective labor agreement.

Mr. Pierre Vadboneoeur, C.C.C.L. technical councillor was the invited speaker.

# L'ACTUALITÉ

## dans les

# CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Griefs étudiés

Le comité des griefs de l'union s'est réuni vendredi dernier pour étudier les griefs qui ont été soumis par les travailleurs. Des rencontres sont prévues avec les représentants de la compagnie et le résultat de ces études seront soumis aux membres prochainement.

\* \* \*

### Heures de bureau

Les membres de l'union sont priés de prendre note que les bureaux de l'union seront ouverts de 4 h. 30 p.m. à 8 h. p.m. afin d'être en mesure d'accommoder le plus grand nombre de membres possible qui ont des griefs à soumettre ou des problèmes à discuter avec les dirigeants syndicaux.

\* \* \*

### Le réembauchage continue

Le réembauchage continue d'une manière progressive et les chantiers reprennent leur activité coutumière. Une fois de plus, nous rappelons aux membres qui n'ont pas encore été rappelés de laisser leur nom et adresse au bureau de l'union. Il y a une limite de temps pour les travailleurs qui, étant rappelés au travail, ne se présentent pas. Soyez donc assurés de laisser votre bonne adresse et ne pas manquer votre chance d'être rappelés au travail.

\* \* \*

### Mécontentement des contremaîtres

On nous a dit que plusieurs contremaîtres du département de la marine ont été diminués de salaire après la signature de la convention collective couvrant les travailleurs des chantiers maritimes. Dans certains cas, les salaires des contremaîtres ont été diminués de 20 cents et même jusqu'à 40 cents l'heure. Ce qui

cause toutefois le plus de mécontentement, c'est le fait qu'un contremaître reçoit 25 cents de plus que tous les autres contremaîtres. Il est clair qu'une telle situation serait inimaginable si ces employés étaient couverts par une convention collective de travail.

\* \* \*

### Assemblée de l'association mutuelle

L'assemblée de l'Association mutuelle de la Vickers aura lieu vraisemblablement le 26 février prochain. L'assemblée revêt un certain intérêt pour les travailleurs salariés du fait que deux vacances au sein de l'Exécutif de l'association doivent être comblées et que les titulaires seront choisis parmi les employés à l'heure.

\* \* \*

### Ballon-balai

Lundi, le 13 janvier, les "Whiz Kids" représentant les employés de bureau ont défait des "Badgers" de l'atelier du métal en feuille par le compte de 1 à 0 au cours d'une joute régulière de la ligue de ballon-balai.

Le lendemain, "The Hardrocks" du département de la marine ont blanchi les "Rock and Rollers" du département des chaudronniers par le compte de 8 à 0. Tous les employés de la Vickers sont invités à ces joutes et à encourager les couleurs de leurs représentants respectifs.

\* \* \*

### Les soudeurs se retournent

Le dernier groupe de soudeurs qui avaient été mis à pied dernièrement a été rappelé vendredi dernier. La plupart ont repris le travail mais quelques-uns n'ont pu être retracés parce qu'ils n'avaient pas laissé leur adresse exacte. C'est une raison de plus pour laisser votre adresse au local de l'union.

# All Chemical Locals Abandon Federation, Stay Within CCCL

QUEBEC (CPA) — All local unions within the National Federation of Chemical Workers have voted to disaffiliate themselves from the Federation and stay within the parent Canadian and Catholic Confederation of Labor. Officers of the Chemical Federation voted some time ago to leave the CCCL and join the Oil, Chemical and Atomic Workers' International Union (C.I.O.).

The latest Local vote, taken at Shawinigan, resulted in the exclusion of business agents Maurice Vassart and Ivan Legault, and Chemical Federation president Maurice D. Lavigne. The workers voted to disaffiliate their Syndicate from the Chemical Federation and apply for a direct CCCL charter. All other Syndicates in the Federation have made similar decisions.

- JOB SECURITY
- HIGHER WAGES
- BETTER WORKING CONDITIONS

**UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY**

**SIGN UP TODAY!**

## ASBESTOS

# Negotiations Opened With Canadian Johns - Manville

One meeting has already been held with others following for the renewal of the collective labor agreement which has expired between the Asbestos Workers Union of Asbestos, Que., (C.C.C.L.), and the Canadian Johns-Manville Company.

The feature demands include the establishment of a pension fund and payments for the workers in case of unemployment.

In the case of the pension fund demand, the workers are asking for a monthly pension of \$150.00 with retirement being placed at 65 years of age.

## SALARIES

Another demand is for the incorporation of a cost of living bonus to be added to salaries, with a general increase of 10 cents an hour for a one-year contract with another 5 per cent increase if a two-year agreement is signed and finally the union demands night shift premiums be raised to 7 cents an hour for work done on

the 4.00 p.m. to midnight shift and 10 cents an hour for the midnight to 8.00 a.m. shift.

The union is also seeking to have improvements made in the existing hospitalization plan, another paid holiday, changes in the seniority clause and three weeks paid vacations after 10 years service.

In addition the union is asking that both parties get together during the life of the agreement to put into effect a new system of job evaluation rates if both union and company can reach an agreement to the changes.

Messrs Armand Larivée and Daniel Lessard, president and secretary treasurer

of the National Federation of Mining Workers, C.C.C.L., directed the negotiations assisted by Mr. Jean-Robert Ouellet, technical councillor to the C.C.C.L. union.

The services of a government appointed conciliator has been demanded to regulate the dispute which occurred between union and company when the latter dismissed 95 employees when they closed down an old mill.

At the last union meeting, Mr. J. J. Lafontaine was elected secretary-treasurer of the Asbestos local union replacing Mr. Fernand Mailhot who was promoted to a new post which is not covered by the collective labor agreement.



## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

## Grievance Meeting

The grievance committee of the union were scheduled to hold a meeting with company representatives on Friday last (January 17).

Several grievances are on the agenda for adjustment and the results of this meeting will be given our readers in this column next week.

\* \* \*

## Labor Gets Ready

One of America's largest and most powerful unions will go all out to support the Montgomery-Ward retail clerks' union if it goes ahead with its threatened strike.

Montgomery-Ward is one of the largest retail departmental chain stores in the United States.

Labor chiefs claim that if the company wins, it will set a pattern for all labor. The clerks are demanding an across-the-board raise of 10 cents an hour.

Montgomery-Ward would like to limit salary raises to individual employees on a basis of merit and local living costs.

\* \* \*

## Union Office Hours

Members of the union are advised that the union office is open every day of the week from 4.30 in the afternoon until 8.00 p.m., as a convenience to members who may have business to transact or information to be secured.

All members are cordially invited to use this service whenever they have the need of advice. Remember you're always welcome.

\* \* \*

## Re-Hiring Continues

Practically all trades are being called back to work and the yard is taking on a busy look these days.

Once again we advise all our members who are awaiting a recall to work to contact the union office to check if their present address is on record.

As we have said before there is a time limit on these recalls and if you cannot be traced you may forfeit your chance of being

for the St. Maurice chemical workers before the Quebec Labor Relations Board. Decision is still awaited.

The workers were grouped together in the International Union in 1953 and the contract which expires next month gave the workers a basic salary of \$1.33 an hour with \$1.85 an hour for the higher rated employees.

In comparison to these salary rates, our C.C.C.L. Union workers in Shawinigan draw hourly rates of \$1.77 and \$2.62.

The C.C.C.L. Union proposes to raise the Varennes workers salaries to a level with the other chemical workers in the province and to improve working conditions of the newly formed C.C.C.L. Union members of St. Maurice Chemicals of Varennes.

called back to your job. Do it now!

\* \* \*

## Foremen Discontented

We have been advised by several foremen in the marine division in regard to a very unusual company move which occurred after the signing of the collective labor agreement, covering the union members in the marine department.

The information which was given this column has been checked and investigated and proved true.

Shortly after the signing of the labor contract the foremen's hourly rates were cut by 20 cents an hour in most cases and up to 40 cents an hour in other cases.

While this situation is naturally resented by the foremen, it was discovered that one foreman in particular is drawing 25 cents an hour over and above all the remaining foremen.

One can readily understand the resentment to an injustice such as this and while the union realizes that this particular group of workers are being discriminated against it is powerless to move to correct this injustice as the foremen are not union members.

A situation such as this could never have happened had this group of employees belonged to the union.

\* \* \*

## M. B. A. Meeting

February 26 is the tentative date set for the holding of the annual meeting of Canadian Vickers Mutual Benefit Association. This meeting is creating great interest among the workers as two vacancies in the Association are to be filled from among the hourly-rated workers. The vacancies were created by the resignation of two former members.

Further news of this meeting will appear in this column as we receive it.

\* \* \*

## Broom-Ball Results

On Monday January 13, in a regular scheduled broom-ball the "Whiz Kids" representing the office staff at Vickers defeated the Sheet Metal Shop "Badgers" by the close score of 1 to 0.

The following day (January 14) players from the Marine Department "The Hardrocks" blanked the "Rock and Rollers" from the Boiler Shop by a score of 8 to 0.

All employees of Canadian Vickers are invited to attend these games and support the team of their choice.

\* \* \*

## Welders Back On Jobs

The remaining group of welders who were laid off recently were recalled to their jobs on Friday January 17.

The majority have returned to their work but a few could not be located due to their failure to leave their present address with the union or company.

Has the union a record of your present address? Check this now with the union.

## HIGHEST SINCE END OF WAR

# Three Quarters Of A Million Jobless In Canada At Start Of New Year

OTTAWA (CPA) — Job applications at Unemployment Insurance Commission offices at January 2, numbered 754,640, according to Labor Minister Michael Starr. The figures represented an increase of 56,487 over the previous week. It is the highest total since the end of the second world war.

In the House of Commons,

T. S. Barnett (CCF - Comox-Alberni), seconded by Claude Ellis (CCF - Regina), moved the adjournment of debate to discuss the "alarming" situation, but his motion was ruled out of order by the Speaker after members of the government pointed out that an unemployment debate could take place Monday, Jan. 20, on the government's propos-

ed motion to go into supply.

Mr. Barnett cited the "need for immediate action to provide employment and alleviate the distress being suffered by a growing number of unemployed Canadians and their families"

"Who would deny that there is some urgency of discussion in this regard?" CCF leader M. J. Coldwell asked.

## CHEMICAL PRODUCTS INDUSTRY

# St. Maurice Chemical Workers Join Ranks Of C. C. C. L.

## JOLIETTE

## Tobacco Workers Get 9¢ Hourly Wage Increase

The National Union of Tobacco Workers of St. Jacques and the regional Co-operative society have signed a collective labor agreement which gives the tobacco workers a general wage increase of 9 cents an hour with basic wage adjustments of 11 and 13 cents an hour for other workers in certain classifications.

In addition to the salary boost the workers will now benefit by an additional paid holiday which brings the total yearly paid holidays to eight, plus one week's vacation to be paid at the rate of 4 per cent of the total salary earned for those with 5 or more years service.

A group of employees of St. Maurice Chemicals of Varennes, an affiliate of Shawinigan Chemicals has dropped the International Union of Chemical Workers (Local 550) which formerly represented them and has formed a new local which will be known as The Chemical Products Workers Union of Varennes C.C.C.L., under the banner of the C.C.C.L.

The new Union was formed at a meeting held December 23 and the membership immediately elected their new officers. They are Messrs. Florian Gerbeau, president; Henri-Paul Desaulniers, vice-president, and Fernand Robert, sec.-treasurer.

On December 2, the new Union made his demand for recognition as bargaining agent